

Quand Direction Générale rime avec Retard Général !

Pantin, le 23 octobre 2026

Alors qu'on nous promettait monts et merveilles avec le passage de la Direction de l'Administration Pénitentiaire en Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire, force est de constater qu'après presque une année écoulée, le changement de dénomination n'a manifestement pas révolutionné le fonctionnement de ses services !

Et s'il y a bien un secteur qui illustre ce constat, c'est celui de la Sous-Direction des Ressources Humaines ou encore de la toute nouvelle Sous-Direction du Recrutement et de la Formation (qui n'a de nouveau que le nom, on cherche encore les emplois...), alors que ce sont des piliers essentiels de notre administration.

Pas aidés, il faut l'avouer, par une réforme hystérique qui a créé une usine à concours sans même penser à accompagner et renforcer le personnel administratif. Résultat des courses : les services continuent à accumuler les retards, empiler les dossiers et ce sont les personnels des services déconcentrés qui en font aussi les frais !

Des milliers d'arrêtés restent en souffrance, avec des conséquences parfois lourdes pour les agents concernés : arrêtés de stagiairisation et de titularisation non produits, arrêtés de changement de grade ou d'échelon supérieur qui tardent à être saisis, déroulements de carrière bloqués... Jusqu'à des situations ubuesques où des agents promus au grade de brigadier-chef pénitentiaire expertise (BCPEX) voient leur rémunération baisser ! Promus rétroactivement au 1er janvier 2026, ils sont reclassés sur la base de leur situation à cette date, sans tenir compte de l'échelon obtenu entre-temps en tant que surveillant. Faute de second arrêté, ils se retrouvent temporairement rémunérés sur un indice inférieur à celui qu'ils percevaient avant leur promotion. Certaines DISP vont même jusqu'à leur réclamer un « trop-perçu » !

À cela s'ajoutent des retards récurrents dans la publication des résultats d'examens professionnels et des tableaux d'avancement. À ce jour, nous attendons encore le tableau d'avancement Major Expertise 2026 dont la publication était annoncée pour le 28 août. Et que dire du résultat du concours de Brigadiers Chef Pénitentiaire filière Encadrement, ou encore du tableau d'avancement au grade de Commandant Divisionnaire, lui aussi attendu depuis le 28 août et dont nous venons tout juste de prendre connaissance !

En bref, un bordel historique à la sauce DGAP !



Mais le plus préoccupant reste sans conteste le traitement des dossiers de reprise d'ancienneté. Certains collègues ont déposé leur dossier il y a plus de cinq ans ! Cinq années d'attente pour obtenir la prise en compte de services antérieurs et pour faire reconnaître des droits qui ont un impact direct sur leur déroulement de carrière... Et la situation n'est pas près d'évoluer puisque la gestion de ces dossiers est désormais totalement à l'arrêt ou « déléguée » à des agents mis à disposition en DISP... Un véritable scandale !

Soyons clairs, il n'est pas question pour l'**UFAP UNSa Justice** de jeter l'opprobre sur les personnels administratifs de l'administration centrale ou des services déconcentrés. Ils tiennent leurs services à bout de bras, absorbent les réorganisations successives, les charges de travail exponentielles sans renfort et sans reconnaissance.

Non, les responsabilités sont à rechercher du côté des décideurs, dans les choix stratégiques opérés et le manque d'anticipation. Comment pouvait-on sérieusement engager une telle réforme sans mesurer la nécessité de personnel supplémentaire sur les services chargés de les gérer ?

La situation a assez duré et il est temps désormais que la soi-disant « grande DGAP » engage sans délai un véritable plan d'action pour remettre à flot les services RH et résorber les retards accumulés.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

